

Longueuil, le 16 juin 2004

Monsieur Daniel Labbé, agronome



**OBJET** : Dossier : 231505  
Municipalité : Saint-Pie  
Cadastre : Saint-Pie, paroisse de  
Lot (s) : 699-P , 700-P  
Superficie visée : hectares  
MRC : Les Maskoutains (MRC)  
Circ. foncière :

---

Monsieur,

La Commission a pris connaissance de votre document que vous lui avez acheminé par télécopieur le 28 mai 2004 et elle nous prie de vous informer qu'il apparaît que votre client Centre de traitement de la biomasse de la Montérégie inc. (CTBM), peut se prévaloir de l'autorisation qu'elle a consentie le 5 février 1996 dans le dossier 231505 pour aller de l'avant avec son projet.

Cependant, nous vous recommandons, s'il devait y avoir quelques changements dans ce projet, d'en faire part à la Commission, pour qu'elle évalue l'effet de ce changement sur sa décision.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Louise Mousseau, avocat  
Service juridique

/shb

c.c. Municipalité de Saint-Pie